



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

Procès-verbal d'une session du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance ordinaire du 2 octobre 2023 tenue au bureau municipal au 515, route des Prêtres, à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, à 20 h, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents: M. Sylvain Bergeron → Maire
M. Martin Vézina → Conseiller
M. François Pichette → Conseiller
M. Hugo Lacroix → Conseiller
Mme Véronique Mathieu → Conseillère
Mme Nancy Paquet → Conseillère
M. Patrick Noël → Conseiller

et tous formant quorum.

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Nicolas St-Gelais, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2023-10-01-00

La séance est ouverte à 20 h 00 par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 6 conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

Les membres du conseil acceptent que la documentation utile à la prise de décision soit disponible aux membres du conseil moins de 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance (article 148, C. M.).

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-10-02-00

Il est proposé par Mme Nancy Paquet
appuyé par Mme Véronique Mathieu

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE.....6354
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR6354
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL6356
- 3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 20236356
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE6356



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

4.1	Dépôt et autorisation des comptes du mois.....	6356
4.2	Dépôt : Liste des donateurs et rapport de dépenses (élection de juin 2023)	6357
4.3	Nominations : Comités municipaux.....	6357
4.4	Dépôt : Dons et avantages.....	6358
4.5	Dépôt : Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires.....	6358
4.6	Acceptation d'une offre de service : Équipements informatiques.....	6359
5.	SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	6359
5.1	Adoption : Règlement 509-2023 « Règlement modifiant le règlement 362-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1 ».....	6359
6.	TRANSPORT	6360
6.1	Acceptation d'une offre de service : Isolation du garage municipal	6360
6.2	Nom de rue : Lot 6 578 389.....	6360
7.	HYGIÈNE DU MILIEU	6361
7.1	Dépôt d'une programmation : Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution Québec (TECQ).....	6361
8.	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	6362
9.	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	6362
9.1	Demande adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) : Lot 6 186 697.....	6362
9.2	Autorisation de signature : Transaction et quittance numéro 200-17-033337-221 et 200-17-033338-229 (bâtiments délabrés à l'entrée de l'Île).....	6362
10.	LOISIRS ET CULTURE	6363
10.1	Autoriser le paiement d'une allocation à la responsable des communications et chargée de projet : Utilisation de son cellulaire personnel à des fins municipales	6363
11.	CORRESPONDANCE	6364
12.	SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS	6364
13.	DIVERS	6364
13.1	Constat d'infraction : 995 route Prévost	6364
14.	PÉRIODE DE QUESTIONS	6365



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE6365

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2023

2023-10-03-01

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire le 11 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par Mme Nancy Paquet
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre en effectuant la modification suivante :
 - remplacer « Il est proposé par » par ce qui suit : « Il est proposé par Véronique Mathieu, Il est appuyé par François Pichette »
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-10-03-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt et autorisation des comptes du mois

2023-10-04-01

CONSIDÉRANT l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par Mme Véronique Mathieu
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Approuver tel que présenté le rapport des dépenses autorisées et payées de 46 901,42 \$ pour le mois de septembre 2023.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-10-04-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Dépôt : Liste des donateurs et rapport de dépenses (élection de juin 2023)

2023-10-04-02

En vertu de l'article 513.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), les candidats de l'élection partielle du 18 juin 2023 doivent remettre au directeur général, dans les 90 jours suivants le jour du scrutin, la *Liste des donateurs et rapport de dépenses* sur le formulaire prescrit par le Directeur général des élections (DGE-1038). La date limite pour la production de ce rapport est le 16 septembre 2023.

Documents déposés : 2023-10-04-02
2023-10-04-02-01
2023-10-04-02-02
2023-10-04-02-03
2023-10-04-02-04
2023-10-04-02-05

4.3 Nominations : Comités municipaux

2023-10-04-03

CONSIDÉRANT le changement au sein du conseil municipal depuis l'élection partielle du 18 juin 2023 ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Hugo Lacroix

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Procéder aux nominations suivantes :

Conseiller/Maire	Comité
Sylvain Bergeron	Comité consultatif d'urbanisme (CCU) Fondation Félix-Leclerc Incendies
François Pichette	Villa des Bosquets Comité consultatif sur la qualité de l'environnement (CCE) Bibliothèque Oscar-Ferland (substitut)
Hugo Lacroix	Voirie Sécurité civile Plan de gestion des matières résiduelles



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

Nancy Paquet	Politique de la famille et des aînés Embellissement Bibliothèque Oscar-Ferland
Martin Vézina	Comité consultatif d'urbanisme (CCU) Plan régional milieux humides et hydriques (MRC)
Patrick Noël	Journal Autour de l'Île Comité consultatif sur la qualité de l'environnement (CCE) Fondation Félix-Leclerc
Véronique Mathieu	PluMobile Villa des Bosquets Politique de la famille et des aînés

2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-10-04-03
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Dépôt : Dons et avantages

2023-10-04-04

Aucune déclaration à déposer par les membres du Conseil municipal relativement à un don, de l'hospitalité ou un autre avantage reçu au cours de l'année 2023.

Document déposé : 2023-10-04-04

4.5 Dépôt : Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires

2023-10-04-05

CONSIDÉRANT les articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, L.R.Q., c. E-2.2 qui prévoient que tout membre du conseil municipal doit, dans les 60 jours qui suivent chaque anniversaire de la proclamation de son élection, déposer devant le conseil municipal une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la Municipalité et de la Municipalité régionale de comté ou de la communauté métropolitaine au Conseil de laquelle siège le maire de la Municipalité et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la Municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

CONSIDÉRANT que cette déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupe le membre du Conseil ainsi que l'existence des emprunts qu'il a contractés auprès d'autres personnes ou organismes que des établissements financiers ou de prêts, qu'il a accordés à d'autres personnes que les membres de sa famille immédiate, et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.

Le Directeur général dépose les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil élu lors du scrutin de novembre 2021.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

Documents déposés : 2023-10-04-05
2023-10-04-05-01
2023-10-04-05-02
2023-10-04-05-03
2023-10-04-05-04
2023-10-04-05-05
2023-10-04-05-06

2023-10-04-06

4.6 Acceptation d'une offre de service : Équipements informatiques

Le conseil ordonne et statue que ce point soit reporté à une séance ultérieure du conseil municipal.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2023-10-05-01

5.1 Adoption : Règlement 509-2023 « Règlement modifiant le règlement 362-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1 »

CONSIDÉRANT que la Loi sur la sécurité civile prévoit que toute municipalité locale, à l'exception d'un village nordique, doit s'assurer des services d'un centre d'urgence 9-1-1 afin de répondre aux appels d'urgence sur son territoire et que l'une des sources de financement permettant aux municipalités d'assurer leur financement est la taxe municipale pour le 9-1-1.

CONSIDÉRANT que depuis le 1^{er} août 2016, le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 est établi à 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone. Cependant, considérant les années passées depuis cette dernière révision et l'évolution normale des dépenses des centres d'appels d'urgence 9-1-1, il est apparu opportun d'actualiser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement a édicté le 6 septembre 2023 le Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par Mme Nancy Paquet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le règlement 509-2023 « Règlement modifiant le règlement 362-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1 » tel que libellé, comme s'il était tout au long réécrit.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

Document déposé : 2023-10-05-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. TRANSPORT

2023-10-06-01

6.1 Acceptation d'une offre de service : Isolation du garage municipal

Le conseil ordonne et statue que ce point soit reporté à une séance ultérieure du conseil municipal.

2023-10-06-02

6.2 Nom de rue : Lot 6 578 389

CONSIDÉRANT la résolution 2023-09-09-01 « Demande d'ouverture de rue : 1865, chemin Royal » adoptée de 11 septembre 2023 ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. Hugo Lacroix

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Retenir le nom de rue du Verger pour le lot 6 578 389.
2. Autoriser, sur le territoire de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, les rues publiques suivantes :

Avenue Sirois	Avenue Prévert	Rue des Muguets
Avenue Rousseau	Avenue des Sports	Rue des Lilas
Rue des Gardénias	Rue de la Promenade	Rue des Pivoines
Avenue des Jonquilles	Rue d'Amours	Avenue des Iris
Rue des Tulipes	Avenue Gaillard	Route des Prêtres
Avenue des Marguerites	Rue Langlois	Avenue de l'Anse
Avenue des Jacinthes	Avenue des Lys	Rue Bonne-Entente

3. Autoriser, sur le territoire de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, les rues privée suivantes :

Avenue Godbout	Avenue Jean-Côté	Chemin du Carrefour
Avenue Plante	Rue Desjardins	Avenue du Galendart
Avenue du Buisson	Rue Verdis	Rue du Verger
Avenue du Couvernt	Avenue Leclerc	
Avenue Boisjoli	Avenue Mgr-D'Esgly	



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

4. Abroger la résolution 2019-04-06-03 « Adoption : Liste des rues publiques et privées reconnues ».
5. Transmettre la présente résolution à la MRC de l'Île d'Orléans.
6. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-10-06-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Dépôt d'une programmation : Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution Québec (TECQ)

2023-10-07-01

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Martin Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
2. La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024 ;
3. La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

4. La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
5. La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Document déposé : 2023-10-07-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 Demande adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) : Lot 6 186 697

2023-10-09-01

Le conseil ordonne et statue que ce point soit reporté à une séance ultérieure du conseil municipal.

9.2 Autorisation de signature : Transaction et quittance numéro 200-17-033337-221 et 200-17-033338-229 (bâtiments délabrés à l'entrée de l'Île)

2023-10-09-02

CONSIDÉRANT que la succession de M. Gérard Godbout est propriétaires du Lot 6 186 485 et du Lot 6 186 474 du cadastre du Québec correspondant à l'adresse civique 480 Côte du Pont à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans ;

CONSIDÉRANT que sur les lots se trouvent quatre (4) Bâtiments délabrés ayant perdu plus de 50% de leur valeur à savoir une maison, une forge, un hangar et une étable ;

CONSIDÉRANT que des procédures d'expropriations des Lots ont été entreprises par la Défenderesse auprès du TAQ, lequel a ouvert deux (2) dossiers sous les numéros SAI-Q0260091-2202 et SAI-Q-260089-2202 ;

CONSIDÉRANT que le 17 février 2022 un avis d'expropriation concernant le Lot 6 186 485 a été publié par la Défenderesse au registre foncier sous le numéro 27 028 649 et qu'un second avis d'expropriation concernant le Lot 6 186 474 a été publié par la Défenderesse au registre foncier sous le numéro 27 028 650 ;

CONSIDÉRANT que le 10 mars 2022 le Demandeur a déposé une Demande introductive d'instance en contestation du droit à l'expropriation du Lot 6 186 485 portant le numéro de cour 200-17-033337-221 ainsi qu'une seconde



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

Demande introductive d'instance en contestation du droit à l'expropriation concernant le Lot 6 186 474 portant le numéro de cour 200-17-033338-229 ;

CONSIDÉRANT que les parties souhaitent régler le dossier et mettre fin aux instances judiciaires tant devant la Cour supérieure que devant le TAQ ;

CONSIDÉRANT que les parties souhaitent arriver à un règlement global du dossier ;

Il est proposé par M. Martin Vézina
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer pour et au nom de la Municipalité le projet de transaction et quittance (document 2023-10-09-02), en effectuant les modifications entendues.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-10-09-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Autoriser le paiement d'une allocation à la responsable des communications et chargée de projet : Utilisation de son cellulaire personnel à des fins municipales

2023-10-10-01

CONSIDÉRANT les communications que doit faire la responsable des communications et chargée de projets avec son téléphone personnel (appels, textos et médias sociaux) ;

CONSIDÉRANT les appels réguliers en dehors des heures d'ouverture pour la gestion de la piscine, de la location de salle et des cours de loisirs ;

CONSIDÉRANT la demande de la responsable des communications et chargée de projets à cet effet le 28 août 2023 ;

Il est proposé par Mme Nancy Paquet
appuyé par M. Hugo Lacroix

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser une allocation annuelle de 300 \$ à la responsable des communications et chargée de projets pour l'utilisation de son téléphone personnel dans le cadre de ses tâches de travail.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

2. Autoriser le versement de l'allocation selon le cycle de paie en vigueur.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-10-10-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. CORRESPONDANCE

2023-10-11-00

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois de septembre 2023 est déposée.

Document déposé : 2023-10-11-00

12. SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

2023-10-12-00

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce conseil.

13. DIVERS

13.1 Constat d'infraction : 995 route Prévost

2023-10-13-01

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2023-04-09-03 « Constat d'infraction : 995 Route Prévost » le 3 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT l'émission de plusieurs constats d'infraction au propriétaire du 995 route Prévost en avril 2023, sans régularisation de la situation ;

CONSIDÉRANT le règlement de nuisance en vigueur ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. Martin Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Mandater la MRC d'émettre des constats d'infractions quotidiens en vertu du règlement de nuisance au propriétaire de l'adresse 995 route Prévost et d'entreprendre les procédures judiciaires nécessaires pour faire cesser toute non-conformité en vertu du règlement de nuisance, et ce, jusqu'à ce que la situation se régularise.
2. Transmettre la présente résolution à la MRC de l'île d'Orléans.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-10-13-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-10-14-00

À 20 h 33, Monsieur le maire invite les citoyens à poser leurs questions. La période de questions s'est terminée à 20 h 35. Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-10-15-01

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé ;

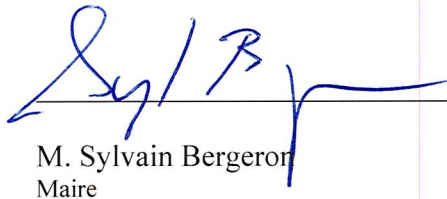
Il est proposé par Mme Nancy Paquet
appuyé par Mme Véronique Mathieu

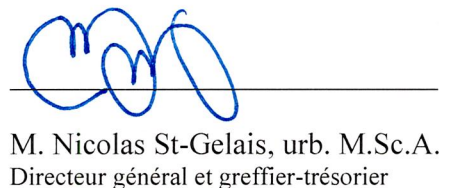
ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. De lever la séance à 20 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

En signant le présent procès-verbal, Monsieur le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de veto.¹


M. Sylvain Bergeron
Maire


M. Nicolas St-Gelais, urb. M.Sc.A.
Directeur général et greffier-trésorier

¹ **Note au lecteur** : Monsieur le maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).
Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de Monsieur le maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de Monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.